

# CAP : les erreurs vont finir par coûter cher aux officiers

Comme L'UNION DES OFFICIERS l'avait annoncé, à deux semaines des avancements, l'arbitrage sur le taux de promouvabilité pour l'accès au grade de commandant est toujours en discussion au guichet unique (budget).

Le DGPN a demandé un taux de 15 % et nous l'en remercions mais on peut craindre que ce chiffre soit plutôt de l'ordre de 12 ou de 13%.

Il aurait été tellement plus professionnel de négocier les taux de promouvabilité au moment de la signature du protocole, comme nous l'avions demandé.

L'UNION DES OFFICIERS souhaitait le report de la CAP avancement, celle-ci aura finalement lieu le 06 février 2018.



Pour L'UNION DES OFFICIERS, une seule solution :

une obligation de déroulement de carrière sur deux grades a minima pour tous les officiers !